

SÉANCE DU 31 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six le trente et un août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

Etaient présents : Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, Mme BIDART Leire, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MORTALENA Elisabeth,

Procuration(s) : M. CHERBERO Betti à M. CURUTCHARRY Antton, Mme OÇAFRAIN Diane à Mme AIRE Paxkalin

Etaient excusés : M. CHERBERO Betti, Mme OÇAFRAIN Diane

Absent : M. OÇAFRAIN Jean Paul

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 24 août 2026 - Date d'affichage : 24 août 2026

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LE SERVICE D'EXPLOITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU TERRITOIRE D'ENERGIE DES PYRENEES-ATLANTIQUES-NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune adhère au service d'entretien de l'éclairage public proposé par le TE 64.

Les nouveaux marchés de prestations venant d'être attribués, les précédents ayant été achevés 30 juin 2026 ; il est nécessaire de renouveler la convention de souscription au dispositif ainsi que les annexes issues des nouveaux marchés.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de convention.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 07/09 /2026

Et après transmission en sous-préfecture le 07/09 /2026

Antton CURUTCHARRY

